

Subvention à l'Association «Etoiles et Toques du Doubs»

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Créée le 24 décembre 2004 sur une idée de Jean-François MAIRE, chef du Valentin (un des cinq étoiles du Guide Michelin dans le Doubs), l'Association «Etoiles et Toques» réunit des professionnels des métiers de bouche et de l'art de vivre désireux de redorer l'image de la gastronomie et plus particulièrement à Besançon puisque l'Association compte 14 Bisontins sur 22.

Les artisans de l'Association adhèrent à une charte de qualité portant sur trois points essentiels : accueil, savoir-faire et engagements commerciaux. A titre d'exemple, l'association propose des cartes de fidélité avec «le Club des gourmets», une formule de menu jeune pour faire découvrir la gastronomie aux moins de trente ans, des ateliers découvertes au Marché des Beaux-Arts.

L'idée principale pour l'Association est bien entendu de se faire connaître et elle propose de participer pour une somme de 8 500 € à l'édition du magazine Pays Comtois du 15 septembre 2005 avec un encart de 20 pages sur «Etoiles et Toques». Pour bénéficier d'un tiré à part de 20 000 exemplaires, dont 3 000 seront directement envoyés aux abonnés de Bourgogne Magazine, coeur de cible en Bourgogne de la clientèle à faire venir à Besançon, il est demandé à l'Association une participation supplémentaire de 7 000 €, difficilement supportable par l'association naissante. C'est la raison pour laquelle elle sollicite le Département et la Ville de Besançon pour obtenir une aide financière.

Considérant que cette proposition rentre pleinement dans la stratégie de communication commerciale et touristique de la Ville sur les régions avoisinantes, et pour conforter un partenariat de qualité engagé depuis peu, il est proposé d'aider l'Association dans son projet.

Le Conseil Municipal est invité à accorder une subvention de 2 000 € à l'association «Etoiles et Toques du Doubs» qui sera prélevée sur les crédits de la Direction du Développement Local inscrits au budget primitif 2005 au chapitre 65.95/6574 CS 30200.

«M. Pascal BONNET : C'est l'occasion de saluer un engagement fort de la société civile à travers cette association mais je voudrais en profiter pour vous interroger quand même sur quelque chose, puisqu'il s'agit de restaurateurs, qui touche le secteur du faubourg Tarragnoz. On a voté il y a quelque temps le principe d'une sécurisation des falaises ; il en résulte que la côte de Morre va être coupée. Je crois qu'il y a eu des concertations récentes avec les commerçants du secteur mais la concertation paraît tardive et apparemment il y a des entreprises qui risquent d'être en difficulté. Donc qu'en dites-vous ?

M. Jean ROSSELOT : C'est vrai que c'est un peu dommage. A l'avenir il faudrait que le maître d'ouvrage, la Ville, je ne sais pas qui, en tout cas la Ville est concernée c'est sûr, au moins prévienne les entreprises qui ont des contraintes. Les commerçants de Rivotte auraient pu, en effet, structurer leurs horaires, leurs aménagements de temps justement en juillet-août en fonction de la coupure qui va durer quand même trois semaines dans la côte de Morre car ils font une bonne partie de leur chiffre d'affaires avec le passage à Rivotte.

M. LE MAIRE : Vous imaginez que nos services qui sont de grande qualité, vous le dites chaque année, n'ont pas eu l'idée de voir cela il y a trois, quatre mois ? Vous imaginez qu'un matin on a décidé comme ça : tient on va couper la côte de Morre et puis on va attendre, les entreprises verront ? Jean-Claude ROY va vous répondre.

M. Bernard LAMBERT : Il faudrait qu'il y ait une matérialisation de l'information pour bien montrer aux Bisontins et aux Bisontines qu'on a quand même accès jusqu'à la Porte Taillée pour utiliser les services des magasins notamment ceux qui sont le plus proches de la Porte Taillée, là où justement se pose le problème qui est le suivant : si ces commerces avaient connu suffisamment longtemps à l'avance les décisions prises, ils auraient pu s'arranger pour mettre leur personnel en congé et ne pas être gênés comme ils le sont maintenant.

M. LE MAIRE : Je voudrais simplement préciser une chose : nous attachons beaucoup d'importance à l'information et à la concertation. Nous avons même mis en place des médiateurs. Vous avez vu que pour le haut de la rue des Granges il y a des médiateurs, sur la Place du Marché il y a en

permanence un employé municipal qui est là pour faire le tour des commerçants et faire en sorte que les problèmes soient réglés au fur et à mesure. Vous n' imaginez pas que le Maire ait comme objectif de fâcher l'ensemble des commerçants de la ville, des habitants de la ville ? Bien sûr que nous sommes vigilants. Le dispositif peut toujours être amélioré. Cela dit nous avons parlé de ce problème-là il y a au moins six mois avec Jean-Claude ROY. J'ai d'ailleurs rencontré un certain nombre de personnes qui s'étaient inquiétées à cette époque, donc Jean-Claude va, mais rapidement, nous dire les mesures qui ont été prises.

Alors on peut peut-être comme dit Bernard LAMBERT améliorer les choses. Si nous le pouvons, nous le ferons mais beaucoup déjà a été fait. Vous avez pu voir d'ailleurs qu'il y a eu quelques difficultés et que les services ont été très réactifs, on a amélioré, on a changé les phases des feux, la police municipale était là et maintenant les choses sont à peu près rentrées dans l'ordre. Donc on est très attentif à tout cela.

M. Jean-Claude ROY : En fait ces travaux consistent, comme cela a été dit, à consolider la falaise mais c'est sur le Faubourg Rivotte pas sur Tarragnoz et en même temps nous conduisons un autre chantier, celui du secteur bâtiment pour améliorer le bâtiment sur la Porte Taillée pour lui redonner son ambiance d'autrefois en enlevant des arbres, en installant un éclairage patrimonial. Ces travaux devaient être conjugués avec le rond-point dont le chantier est commencé sur Larnod, sur la RD 104 et la date exacte d'arrêt de chantier a été fixée par les services de l'État, par la DDE, le 16 juin. Je l'ai dit en réunion de quartier l'autre jour, on a appris le 16 juin à 16 heures 32 que la date retenue était la période du 25 juillet au 12 août, ce qui est donc conséquent c'est vrai pour les commerçants mais en fait il s'agit de 12 jours, mettons 13 parce qu'il y a deux vendredis matins, 12/13 jours je ne pense pas franchement malgré tous les désagréments provoqués et la gêne occasionnée, parce que beaucoup de commerces vivent du passage, que ce soit 13 jours sur l'année qui mettent en péril les commerçants du secteur. Aujourd'hui ce sont deux commerçants qui nous interpellent. J'ai expliqué l'autre soir à quelle date on a connu la fermeture du chantier, on avait mis un article dans le BVV du mois de février. On a eu une information reportée dans le carnet de Ginko d'été qui était fautive donc vous voyez la complexité de faire une pré-information à l'information dans des conditions comme cela. Mais dans les déviations on met toujours que les commerces de Rivotte sont accessibles en toutes circonstances et c'est jalonné depuis le Trou au Loup, depuis Fontain, depuis Larnod dans toutes les directions.

M. LE MAIRE : Merci mon cher Jean-Claude. En tout cas, Jean-Claude ROY passe beaucoup de temps pour concerter, on en avait parlé il y a deux - trois mois avec entre autres un restaurant qui est le long de la Malate. Alors après, des modifications ont pu avoir lieu mais nous sommes très attentifs».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2005.